

Communication entre H-JU-144-REGA

Jacques-André Aubry (Le Centre)

À la suite d'un malaise le 19 mars dernier aux alentours de 15h d'un citoyen franc-montagnard, un voisin a prévenu le CASU 144 qui a immédiatement mandaté l'ambulance afin d'intervenir à Saignelégier.

La victime ayant eu une lourde complication de son état de santé durant le trajet menant à Delémont, arrivant à Montfaucon le service ambulancier de l'H-JU a sollicité la prise en charge urgente du patient par la REGA.

Le voisin a de son côté prévenu immédiatement la famille du patient de la prise en charge par l'ambulance. Après avoir contacté l'H-JU, puis le 144, personne ne savait où se trouvait le patient pris en charge.

Ce n'est que le lendemain que la famille a pris connaissance de la prise en charge du patient, à l'hôpital universitaire de Bâle.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment se fait-il qu'une telle rupture de communication soit possible dans ce processus ?**
- 2. Dans le cas d'une intervention impliquant plusieurs intervenants, tel que le cas énoncé ci-dessus, qui doit prévenir la famille ou les proches concernés du patient ?**
- 3. Le patient ayant été pris en charge par l'hôpital bâlois, il est surprenant que la famille ou les proches n'aient pas été informé de l'état de santé du patient. Quelle disposition et procédure existe-t-il entre l'H-JU et l'hôpital partenaire de Bâle ?**

Je remercie d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Jacques-André Aubry (Le Centre)

Co-signataires

- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 20 juin 2025

Documents annexés

- QUESTION ECRITE CASU 144 HJU.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire Le Centre

Question écrite

No

Communication entre HJU-144-REGA

À la suite d'un malaise le 19 mars dernier aux alentours de 15h d'un citoyen franc-montagnard, un voisin a prévenu le CASU 144 qui a immédiatement mandaté l'ambulance afin d'intervenir à Saignelégier.

La victime ayant eu une lourde complication de son état de santé durant le trajet menant à Delémont, arrivant à Montfaucon le Service ambulancier de l'HJU a sollicité la prise en charge urgente du patient par la REGA.

Le voisin a de son côté prévenu immédiatement la famille du patient de la prise en charge par l'ambulance. Après avoir contacté l'HJU, puis le 144, personne ne savait où se trouvait le patient pris en charge.

Ce n'est que le lendemain que la famille a pris connaissance de la prise en charge du patient, à l'hôpital universitaire de Bâle.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- Comment se fait-il qu'une telle rupture de communication soit possible dans ce processus ?
- Dans le cas d'une intervention impliquant plusieurs intervenants, tel que le cas énoncé ci-dessus, qui doit prévenir la famille ou proches concernés du patient ?
- Le patient ayant été pris en charge par l'hôpital bâlois, il est surprenant que la famille ou les proches n'aient pas été informé de l'état de santé du patient. Quelle disposition et procédure existe-t-il entre l'HJU et l'hôpital partenaire de Bâle ?

Je remercie d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 18.06.2025

Jacques-André Aubry